

Image not found or type unknown



Chambre d'hôte et copropriété

Par **sanpat13**, le **07/03/2008** à **16:19**

Bonjour,

je souhaite acquérir une maison qui fait partie d'un lotissement. Je souhaite me lancer dans l'activité de chambre d'hôtes dans cette maison.

Or, le règlement de copropriété interdit d'avoir une activité commerciale dans le lotissement. Est-ce que l'interdiction s'applique à l'activité de location de chambres?

Merci